

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-081

SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE à Lucile VUILLERMOZ, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Louise GACHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric MAUCORT

OPAH-RU : Aides aux particuliers (Mme FAUVEL)

Vu la délibération de la ville de Chinon prise le 8 décembre 2020 pour participer financièrement à l'OPAH-RU,

Vu la délibération n°2021/022 du 26 janvier 2020 relative à l'attribution d'aides directes dans le cadre de l'OPAH,

Vu la délibération de la Ville de Chinon prise le 18 mai 2021 pour modifier le montant de la participation de la Ville aux aides,

Vu la délibération n°2021/019 de la Ville de Chinon prise le 9 février 2021 sur les conventions avec les financeurs dans le cadre de la nouvelle OPAH-RU 2021-2025,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Rénovation Urbaine (OPAH-RU), la Ville de Chinon a pris une délibération de principe pour abonder les aides octroyés par l'ANAH, Action Logement et la CCCVL de 87 304 €, dont 43 704 € pour le ravalement des façades pour l'amélioration des logements. Cette amélioration des logements regroupe 3 thématiques : l'amélioration des performances thermiques, la lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration du parc de logement locatifs.

Bénéficiaire	Nature des travaux	Montant des travaux	Montant prévisionnel alloué par la Ville	Taux d'intervention aides publiques	Dt Taux d'intervention Ville
OPAH – Volet Renouvellement Urbain – Chinon (périmètre ORT)					
Mme FAUVEL (Chinon) 26 rue du Faubourg Saint- Jacques	PB - Logement dégradé	190 860 € TTC	9 000 € (PB très dégradé)	49 %	5 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *DIT* que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- *PRECISE* que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- *AUTORISE* le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de l'Action Cœur de Ville à signer tous les documents relevant de ces projets.

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage

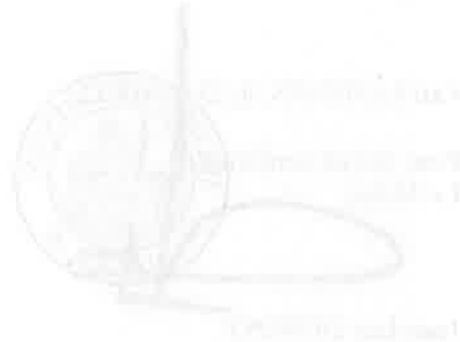
Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 037-213700727-20220517-DCM_2022_081-DE



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or additional information.